

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Personne physique

Se déroulant le **14 MAI 2023** à **RODILHAN** (Espace Culturel Bernard FABRE) de 9h00 à 17h00

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Né(e) le à Département : Ville

Adresse :

CP Ville

Tél. Email

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- * ne pas être commerçant(e)
- * ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- * la non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R 321-9 du Code pénal)
- * déclare avoir pris connaissance du règlement

Fait à Le

Signature

Observation :

Ci-joint règlement de € pour l'emplacement de tables et de portants

(TARIF 8€ une TABLE DE 2,40 m fournie par l'organisateur et 4€ par table en sup. , 4€ PAR PORTANTS non fournis)

Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la commune d'organisation

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Personne morale (Association)

Se déroulant le **14 MAI 2023** à **RODILHAN** (Espace Culturel Bernard FABRE) de 9h00 et 17h00

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Représentant la Société/Association (*Raison sociale*) :

dont le siège est (*adresse*) :

ayant la fonction de dans la personne morale.

Adresse du représentant :

CP Ville

Tél. Email

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- * Etre soumis au régime de l'article L 301-2 du Code de commerce
- * Tenir un registre d'inventaire, prescri pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)
- * déclare avoir pris connaissance du règlement

Fait à Le

Signature

Observation :

Ci-joint règlement de € pour l'emplacement de tables et de portants

(TARIF 8€ une TABLE DE 2,40 m fournie par l'organisateur et 4€ par table en sup. , 4€ PAR PORTANTS non fournis)

Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la commune d'organisation

FORMULAIRE D'INSCRIPTION A ENVOYER AVEC LE REGLEMENT A :

BUFFALON COUNTRY, Thierry R. 2 rue de l'abrivado 30 230 RODILHAN

(réservation OBLIGATOIRE, Places limitées, chèque à l'ordre de **BUFFALON COUNTRY**)

PAR MON INSCRIPTION JE CERTIFIE AVOIR PRIS COMMAISSANCE DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MANIFESTATION



Règlement du Vide-Greniers du 14 Mai 2023 à RODILHAN 30 230

- * Le vide-greniers est organisé dans l'Espace Culturel Bernard FABRE de Rodilhan, chemin des canaux, par le Club BUFFALON COUNTRY de Rodilhan.
- * Il est ouvert exclusivement aux **particuliers majeurs et aux associations loi 1901**.
- * Le présent règlement s'applique à tous, le seul fait de participer entraîne l'acceptation de ce dernier. Les exposants doivent respecter le règlement de la manifestation ainsi que la loi en vigueur sur les vides-greniers (voir préfecture) sous peine d'expulsion et d'éventuelles poursuites.
- * Les exposants doivent attester qu'ils ne participent pas à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année. (Article R321-9 du code pénal).
- * Tout Piquenique est **INTERDIT** sur le site. Une buvette avec restauration est à disposition.
- * L'organisateur fournit les tables et les chaises aux exposants. Les portants ne sont pas fournis.
- * L'accueil des exposants se fera à partir de 7h30.
- * Un agent (SSIAP) de Prévention et de Sécurité Incendie est présent sur le site durant les horaires d'ouverture au public.
- * L'ouverture au public se fera à 9h00. Aucune vente et aucun accès ne sera autorisé avant cet horaire.
- * Le paiement des emplacements se fera **OBLIGATOIREMENT** sous réservation. Nombre d'exposants limité.
- * Les emplacements ne sont pas numérotés, le placement s'effectue dans l'ordre des réservations.
- * Aucune installation d'exposant n'est autorisée à l'extérieur sur le parking.
- * L'organisateur se donne le droit d'interdire la vente d'articles non conformes au thème de la journée :
USA, WESTERN, COUNTRY, EQUITATION, BIKERS.
- * L'organisateur dégage sa responsabilité en cas de vols ou de dégradations des articles survenant pendant la manifestation.
- * Toute dégradation quelconque est sous la responsabilité du tiers responsable.
- * Le vide-greniers se terminera à 17h00.
- * Vous devez laisser votre emplacement propre, sans aucun dépôt sauvage. Munissez-vous de sacs poubelles.
- * L'organisateur se réserve de droit d'annuler le Vide-greniers en cas de force majeure.
- * Un espace sera dédié aux danseurs country de 9h00 à 17h00 non-stop.

La vente, par les exposants, de produits alimentaires (sandwichs, confiserie, boissons, etc..) est strictement interdite sur le site.

La réglementation des « ventes au déballage » impose à chaque exposant de fournir à l'organisateur :

- Une **fiche d'inscription et attestation complétée et signée**
- Le **règlement de l'emplacement réservé**
- La **présentation d'une pièce d'identité**

Le bureau du **BUFFALON COUNTRY**